L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

8 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N. 22.82 / N. 1.02 — A ROUBAIX N. 3.28 — A LENS N. 0.52

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Lundi 5 Juin 1911

Notre intéressant roman-feuilleton « La Chambre Ardente » devant prendre fin bientôt, nous avons choisi pour lui succéder l'œuvre la plus récente d'un écrivain de talent

Henri PELLIER

que beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà de réputation.

LE BONHEUR ET L'ARGENT

Tel est le titre du roman dont il a bien voulu nous donner la primeur.

Commencée dans le crime, l'aventure d'amour d'un jeune ambitieux et d'une exquise Parisienne se déroule parmi les péripéties les plus dramatiques — tandis que deux hommes se font détectives, l'un par intérêt, l'autre par amour, afin de découvrir un assassin.

Le Bonheur et l'Argent

par Henri PELLIER

a pour cadre Paris et sa banlieue. La grande ville et ses mœurs, les environs charmants de la capitale du monde ont été dépeints par un maître et surtout par un Parisien qui adore sa ville natale.

C'est dire que nos lectrices et nos lecteurs prendront le plus vif plaisir à lire ce roman dont

LA PUBLICATION COMMENCERA

Dimanche prochain 11 Juin

COMPTES DU LUNDI

Féminisme

On remet encore sur le tapis la question du vote des femmes et de leur émancipation sociale. Les uns diront qu'il est grand temps que l'on reconnaisse que nos compagnes nous valent bien au point de vue intellectuel et moral. Moi, s'il m'est permis de donner un avis dans ce grave débat, je dirai tout simplement que depuis tant de siècles que les hommes sont les maîtres, ils se sont montrés si pleins de vices, de défauts et d'insuffisance que vraiment on n'a rien à craindre de l'élévation des femmes aux privilèges masculins. Elles ne pourront jamais en user moins bien que nous.

Elles apporteront même des éléments nouveaux dans la politique : leur délicatesse, leur charme, l'esprit de courtoisie et de prévenances, le goût de l'élégance, des talents d'économie domestique, l'art d'être aimable, la science de séduire, et, ne l'oublions pas : le sourire !

Nous étions un peu sevrés de tout cela dans le monde des choses parlementaires. Ce sera une innovation qui nous changera agréablement.

Je ne vais point jusqu'à dire qu'il sera plus agréable d'avoir une jolie femme comme député qu'un barbon. Les jolies femmes ont, hélas ! leur bon et leur mauvais côté, soit dit sans malice. Mais il serait bien regrettable, pour une circonscription, d'apprendre un beau matin que son député s'est fait enlever par un galant.

Il est donc probable qu'il vaudra mieux s'en tenir aux représentants dont le physique n'inspirera que des idées graves et dont les qualités de l'esprit l'emporteront sur les autres.

Quant à ces qualités de l'esprit, tout au moins, c'est un point sur lequel on aurait pu arrêter, depuis longtemps, son attention même pour le choix des députés hommes. J'ai bien peur qu'on ne l'ait pas toujours fait. Et vous voyez par là qu'il ne sera pas difficile aux femmes d'être aussi prudentes et sages que nous.

☙

Il y a longtemps qu'on se préoccupe de féminisme. La grande Révolution avait vu germer les propositions les plus diverses à cet égard.

Un polémiste de l'époque, Sylvain Maréchal, avait présenté un projet de loi qui ferait bondir, de nos jours, la plus timide des « suffragettes ».

C'était le « projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes ».

Les considérants en étaient curieux et peu bienveillants pour les femmes savantes. Mme Curie et ses émules y trouveraient quelque amertume :

« Considérant que l'amour honnête, le chaste hymen, la tendresse maternelle, la piété filiale, la reconnaissance des bienfaits, etc., sont antérieurs à l'invention de l'alphabet et de l'écriture et à l'étude des langues ; ont subsisté et peuvent encore subsister sans elle ;

» Considérant les inconvénients graves qui résultent, pour les deux sexes, de ce que les femmes savent lire ;

» Que l'intention de la bonne et sage nature a été que les femmes, exclusivement occupées des soins domestiques, s'honoreraient à tenir dans leurs mains, non pas un livre ou un volume, mais bien une quenouille ou un fuseau... »

Jusqu'ici encore, le révolutionnaire Sylvain Maréchal ne se faisait que l'interprète des sentiments ordinaires des adversaires du « féminisme ». Mais il allait plus loin et trouvait des arguments nouveaux où il transformait en éloges les reproches courants du sexe fort qui n'a souvent rien à dire à ce sexe qui aime envelopper de l'harmonie des mots les plus petites pensées :

« Considérant que la nature elle-même, en pourvoyant les femmes d'une prodigieuse aptitude à parler semble avoir voulu leur épargner le soin d'apprendre à lire et à écrire ;

» Que le joli babil des femmes dédommagera avec usure de l'absence de leur style ;

» Que la coquetterie d'esprit est dans les femmes un travers qui, comme l'autre coquetterie, mène au ridicule et quelquefois au scandale... »

Il est certain que Mlle Benoît, institutrice libre, coquette d'esprit, a mené ce pauvre M. d'Abbadie d'Arrast au scandale. Toutefois, sont esprit semble pour peu de chose dans la cause véritable de l'aventure.

Sylvain Maréchal continuait son réquisitoire par des exemples historiques :

« Considérant que si la belle Aspasie n'eût point été à la hauteur des lumières admises de Périclès, Périclès ne voyant en elle qu'une femme aimable destinée aux délassements d'un homme d'Etat, Athènes n'aurait pas achevé de perdre ses mœurs sous le gouvernement lacite d'une courtisane ;

» Que la reine Zénobie, moins savante, eût été moins ambitieuse et par conséquent n'eût jamais consenti qu'on assassinât son époux ;

» Que Jeanne d'Arc sût bien délivrer la France sans savoir lire ;

» Que les Américaines du Midi portent seules tout le poids du ménage et accouchent sans douleur, qu'elles seraient moins robustes, moins saines, moins fabricieuses, si elles savaient lire ; car il est prouvé [illegible] que les autres. L'exemple de sainte Brigitte, mère de douze enfants et de douze volumes ne prouve rien, l'exemple d'une sainte n'étant qu'une exception... »

Evidemment, l'exemple de sainte Brigitte c'est peu. Il y en a peut-être d'autres et puis, est-il vraiment plus nécessaire, souvent de mettre une demi-douzaine d'enfants au monde qu'un nouveau roman sous presse ?

L'imprévoyante Maréchal réclamant une législation inflexible.

« En conséquence,

» **La Raison** veut, dût-elle passer pour vandale, que les femmes, filles mariées de veuves, ne mettent jamais le nez dans un livre, la main à la plume ;

» **La Raison** veut que l'on dispense les femmes d'apprendre à lire et à écrire, à imprimer, à graver, à scander, à sulfier, à peindre ;

» **La Raison** veut que les femmes ne soient point admises aux tribunes du Corps législatif, ni aux séances du Tribunal, ni dans les parquets des tribunaux, ni aux fenêtres des maisons voisines des places publiques destinées aux exécutions.

» **La Raison** veut que le père, le mari, les frères et les enfants de chaque maison ne portent d'autres vêtements que ceux tissés et filés de la main des filles et des sœurs, des épouses et des mères... »

Et le texte de loi suivait, rigoureux, inflexible, à nous en faire trembler encore pour nos pauvres compagnes, malgré le siècle qui nous sépare de son auteur :

« Les pères et les maris sont responsables de la stricte observance de la présente loi ; ils seront seuls punis des contraventions de leurs filles et de leurs femmes. »

☙

Aimables lectrices, vous avez maudit cent fois déjà le nom de Sylvain Maréchal, n'est-ce pas ?

Pardonnez-lui. Ce révolutionnaire était un humoriste. Il voulut simplement se payer la tête de ses contemporains et, en un temps où chacun tenait tant à ne pas la perdre, ce n'était pas chose de peu.

Il pensait tout le contraire de ce qu'il disait, et n'y avait-il pas trop d'affirmations évidemment fausses dans ce qu'il disait pour qu'on put le prendre au sérieux ?

N'en citons qu'une :

« La prodigieuse aptitude à parler » des femmes, voyons, cela saute aux yeux !

WILL.

Les retraites ouvrières

CONFIRMATIONS

Dans un précédent article, nous avons dénoncé le silence entendu des organisation patronales sur l'application de la loi des retraites ouvrières paysannes. Ce silence demandé et obtenu au nom de la solidarité patronale est aujourd'hui rompu. Enhardis par les résultats obtenus, et inquiétés par l'œuvre d'éducation et de propagande qui se propage et se multiplie à travers toute la France, les patrons disent tout haut aujourd'hui ce qu'ils disaient tout bas hier et sous le sceau confidentiel.

La Société des industriels et commerçants de France est nette et catégorique. Voici sa pensée, et sa volonté.

« La Société, considérant :

« Que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, loin d'être unanimement acceptée, est combattue par ceux-mêmes auxquels elle devait profiter ;

« Que malgré tous les efforts faits en vue de réaliser son application, la grande majorité des assujettis n'a pas rempli les formalités remplies par la loi ;

« Que la procédure indiquée par les textes de loi n'a pu, jusqu'à présent, s'appliquer aux salariés payés au jour le jour ou pour des travaux intermittents de quelques heures ;

« Vue la loi, au lieu de créer l'apaisement et d'organiser l'harmonie entre les employeurs et les employés, sème de nouveaux ferments de discorde et de désaccord ;

« Que la loi des retraites fait courir au développement de la prévoyance personnelle les plus grands risques et qu'elle compromet les œuvres d'initiative privée ;

« Emet le vœu que dans le délai le plus rapproché possible, une loi intervienne au Parlement, déclarant que la loi sur les retraites ouvrières **n'a plus un caractère obligatoire et que les retraites sont purement facultatives.** »

Il ne s'agit donc plus d'abaisser l'âge d'admissibilité à la retraite, ni de remplacer la capitalisation par la répartition, ni enfin de substituer aux cotisations ouvrières un impôt progressif sur les successions ; il s'agit tout simplement de biffer la loi, puisque le mérite de la loi, ce qui lui donne une valeur révolutionnaire de haut sens démocratique, c'est l'obligation de l'assurance — obligation pour l'assuré, obligation pour la société, obligation pour l'Etat.

Et il n'y a pas que la loi du 5 avril 1910 qui soit un danger ! De toutes parts on se concerte, on se stimule, on s'entraîne pour s'opposer au projet d'impôt sur le revenu, réclamé par la démocratie et formellement promis par les démocrates. Il y a huit jours, je ne pouvais que deviner les intentions, aujourd'hui le « Temps » confirme mes prévisions : « Nous nous refusons à admettre, que sous **prétexte de réforme fiscale ou de retraites ouvrières,** l'Etat vienne recenser les individus et les fortunes, numéroter les citoyens, surveiller leur labeur, instituer partout l'inquisition, la délation, l'arbitraire. La démocratie française ne veut pas de ces servitudes. Les combattre, c'est lutter pour elle, c'est travailler à sa pleine et entière émancipation. »

Ah ! combien nos discussions à nous démocrates paraissent inconscientes ou coupables tandis que se prépare, s'avoue et grandit une opposition qui, se rendant compte trop tard de l'avance énorme qu'elle nous a laissé prendre, veut tout tenter, tandis qu'il en est encore temps, pour ruiner une œuvre et un programme de réelle libération des classes asservies !

Jean PEYRET.

Le Condamné

Cette histoire m'a été contée par un très vieil avocat, un soir que les hasards de la conversation nous amenèrent à discuter de la peine de mort, si capricieusement appliquée, suivant les fluctuations de l'opinion publique :

C'était en 1868, vers six heures du matin, sur une des places publiques d'Abbeville.

La foule, depuis la veille, s'entassait, barrait les rues avoisinantes ; des paysans avaient campé dans leurs charrettes ; des échelles, des tables servaient de perchoirs à des spectateurs impatients et bruyants, les fenêtres et les toits étaient garnis de curieux. Et l'aube s'était levée sur un grouillement bigarré de têtes inquiètes, d'où montait la rumeur anxieuse des cohues avides de gaieté... ou de sang !

Car on exécutait, ce matin-là, Sébastien Roche, l'assassin des aubergistes de Vindizy-les-Calais, tués six mois avant avec un tel raffinement de cruauté bestiale que le pays entier avait parlé de ce « beau crime ».

Sébastien Roche, pendant toute la durée de son procès devant la cour d'assises, s'était affirmé comme le type le plus accompli de la canaille cynique et incorrigible.

Pas un mot de repentir, pas un instant d'émotion. On l'avait vu gouailleur devant le sinistre étalage des pièces à conviction. Ce bandit avait de l'allure ; il avait joué le grand jeu et perdu la partie ! Il était prêt à payer et attendait, sans illusion et fort tranquillement, l'issue fatale d'une carrière énergique, bien qu'immorale !

Une fois condamné à mort, il avait prévu paisiblement le rejet de son recours en grâce, grillé force cigarettes en jouant aux cartes avec ses gardiens, et émis un nombre considérable d'aphorismes sur l'existence, la morale et la société. C'était un homme gai, aux propos dénués de délicatesse mais non de pittoresque. Il disait volontiers, parlant de sa situation si transitoire : « J' mène la vie bourgeoise pour la première fois ! » ou bien : « J' fais une cure avant de subir une opération ! » Oui, c'était un homme gai !

Or, le jour suprême était arrivé ! Ce matin-là, vers quatre heures, aux premières clartés de l'aube hésitante, M. le procureur impérial, accompagné d'un prêtre, de l'avocat du condamné, et d'un ou deux personnages vêtus de noir, fut introduit par les gardiens dans l'étroite cellule de Sébastien Roche. Celui-ci, vite réveillé, comprit tout de suite ce dont il s'agissait : « Ça y est ? » questionna-t-il avec douceur, et, passant son pantalon, il s'en vint s'asseoir sur une chaise, pour y subir la toilette préalable à la désagréable solennité qui s'apprêtait. Les hommes noirs le regardaient avec cette sorte de respect qu'inspire toujours l'homme qui va mourir.

Lorsqu'il fut prêt et que le col de la chemise, largement échancrée, fut tombé sur le sol, Sébastien Roche se leva et, ayant bu un verre de rhum que lui tendait l'aumônier, se dirigea de lui-même vers la porte.

Tous le suivirent. Il monta dans une charrette, fort inélégante, ma foi, qui devait le conduire au terme de son voyage terrestre. Des gens de police entourèrent le véhicule, et l'on se mit en marche vers le lieu du supplice.

Tout le long du parcours, des clameurs, des injures accueillaient le cortège ; on invectivait l'assassin, des poings se tendaient vers lui, imprécatoires ; c'était la revanche de la société menacée, la curée — si légitime — autour du sanglier forcé. Sébastien Roche affichait un sourire sinistre et se tenait fort bien sous l'orage !

Comme la charrette arrivait à la place de l'exécution et franchissait un dernier barrage de soldats, la tempête de cris, après avoir fait rage, s'étant tue un instant, une voix sonore s'éleva soudain dans l'assistance :

« — Hé ! Sébastien, te souviens-tu de la petite blonde ? »

Cela fut prononcé si distinctement que tout le monde put entendre l'étrange plaisanterie. Le visage du condamné se contracta en une affreuse grimace et, sur-le-champ, il déclara qu'il avait à faire des révélations importantes avant de mourir :

« J'ai tué il y a trois ans, dans un guet-apens, aux environs de Dijon, un négociant en vins. J'avais un complice, un nommé Dubret ; c'est un homme petit, trapu et roux, qui porte une cicatrice à la main gauche. Il est là, dans la foule, je l'ai reconnu. C'est lui qui vient de cracher sur mon passage. Vous le trouverez vite : il a une casquette noire et une blouse grise. Hâtez-vous. »

Le procureur donne des ordres ; on surseoit à l'exécution, et, tandis que les spectateurs se demandent ce qui se passe, sept ou huit policiers se précipitent dans la direction que leur indique le condamné à mort.

Ils ont vite saisi le misérable Dubret et l'amènent, tremblant de peur, suant d'angoisse, auprès du magistrat. Un greffier s'apprête à prendre note de ce qu'il va entendre. On presse Boche de questions.

— Eh bien ? Dubret, dit celui-ci à son ancien camarade, he bien, t'en souviens-tu, toi aussi, de la petite blonde ?

Dubret ne répond rien, et pour cause. Il claque des dents.

Le procureur impérial intervient à son tour :

— Dites-nous ce qu'à fait cet homme. Où vous êtes-vous connus ? Vous prétendez l'avoir eu comme complice ? Donnez des détails sur le crime.

A ces mots, Dubret s'effondre, soutenu par les policiers. Il veut parler, portester. Il ne peut que bégayer des mots inintelligibles. A-t-il vraiment sur la conscience quelques vieilles peccadilles commises de moitié avec le héros du jour ? Tout dans son attitude le ferait supposer. Le magistrat presse Sébastien Boche qui, maintenant, contemple avec une sorte de mélancolie sarcastique son triste compagnon.

Et Sébastien Boche parle :

— Excusez-moi, m'sieur le juge ; il n'y a rien de vrai dans ce que j'ai dit tout à l'heure. Il est exact que j'ai connu ce Dubret autrefois. On a fait la noce ensemble, mais rien de grave, en dehors de ça ! Seulement, que je l'ai entendu m'insulter à c' t' heure de ma vie, qui m'a tout l'air d'être la dernière, j'ai voulu lui donner une petite leçon... Ça pourra lui servir avec un autre... parce qu'avec moi !...

Et Sébastien Boche eut un geste de suprême détachement.

Pendant ce conciliabule, Dubret avait repris quelque peu de son assurance et commençait à se défendre. Sans vouloir insister outre mesure, le procureur impérial, qui avait hâte, au surplus, de prendre le train pour Paris, où l'appelaient les soins de son avancement, donna l'ordre de le relâcher.

Quel poète lyrique pourrait exprimer l'allégresse violente qui dut remplir l'âme de ce probable bandit, — lorsqu'il s'éloigna, — vous devinez avec quelle célérité — de l'échafaud qui avait [illegible] rythmées de la langue peut seul, sans doute, connaître un état d'âme analogue.

Cependant Sébastien Boche, qui décidément n'était pas un condamné à mort ordinaire, franchissait d'un pas ferme les derniers mètres qui le séparaient de la guillotine.

— Y'a tout de même des gens qui manquent de tact ! murmurait-il, avant d'étreindre la Veuve tragique.

Puis il gravissait les trois marches du macabre autel.

— Prenez votre temps, disait-il au bourreau ; je ne suis pas pressé !

Un déclic, un éclair, du sang.

M. Sébastien Boche était mort... en talon-rouge !

José de BERYS.

ECHOS

UNE FEMME ELUE MAIRE

Mme Suzanne Madors Salter, une jeune femme de vingt-sept ans, vient d'être élue maire d'Argania, dans le Kansas.

Les femmes y sont, depuis longtemps, électeurs et éligibles. C'est peut-être parce que la politique est exclue de ce doux pays. Il n'y a pas, en effet, pour passionner et diviser ces populations de marbas, que la question de la prohibition de l'alcool ; mais les dissensions, les rancunes, les haines sont aussi féroches que s'il s'agissait de la forme du gouvernement.

Aussi bien, Mme Salter n'a-t-elle rien fait pour être élue. Elle était tout bonnement occupée à sa lessive lorsqu'une de ses voisines est venue lui annoncer qu'on venait de la porter en tête de la liste prohibitionniste.

Elle a accepté sans hésitation ses nouvelles et délicates fonctions.

REPAS CHINOIS

A la vérité, les Célestes n'ont pas du tout en cuisine le goût perverti que beaucoup de voyageurs leur attribuent. Cette opinion provient fort souvent d'une sorte de mystification dont ils furent les victimes et dont bien peu se sont rendus compte.

Lorsqu'il invite à dîner dans sa maison ou au bateau de fleurs un de ces barbares étrangers qui dénigrent et travestissent les mœurs chinoises, le facétieux mandarin fait volontiers servir à table des plats invraisemblables et écœurants sucreries à l'huile de ricin, paupières d'oiseaux à la confiture de roses ! Mais si ses invités, avec d'affreuses grimaces, se croient obligés d'y goûter par politesse, lui se garde d'y toucher. Il se contente de sourire avec malice derrière ses lunettes d'or. C'est sa vengeance.

Voici le menu authentique et dans l'ordre de service, inverse du nôtre, d'un vrai repas de noce qui eut lieu récemment à Shanghaï :

Quatre plats fruits
Quatre petits plats de froids
Œufs verts conservés dans la saumure
Canard froid en fines lamelles
Foies de poulet sautés
Petits bouts de côtelettes rôties, à la sauce aigre-douce
Ailerons de requins
Œufs de pigeons à la sauce aigre
Nids d'hirondelle
Canard à la broche
Poulet aux noix
Champignons blancs
Poisson servi entier à la sauce piquante
Potage de gésiers au céleri
Bouillon de tortue
Holoturies au jambon
Canard aux châtaignes
Œufs de crevettes sautés
avec des pousses de bambou.

ŒUFS TACHÉS

A la huitième chambre correctionnelle de la Seine comparaît un individu accusé d'avoir vendu des œufs corrompus.

— Le plaignant a dit toupet, déclare-t-il, car il fait personnellement le commerce des œufs tachés.

Et le tribunal ne fut pas peu surpris d'entendre le plaignant répondre :

— Il est exact que j'achète des œufs tachés pour les revendre aux pâtissiers, qui s'en servent pour dorer les gâteaux, mais ceux que vous m'avez vendus, vous me les avez livrés comme frais.

L'Anniversaire de la Fédération des Pupilles Socialistes de la région du Nord à Lille

Ce fut une magnifique fête socialiste à laquelle tout Lille-Ouvrier assista et applaudit

L'Anniversaire de la Fédération des *Pupilles Socialistes de la région du Nord* a été fêté hier et cette fête a obtenu un succès grandiose, succès d'ailleurs mérité.

Socialistes, libres-penseurs, syndicalistes, coopérateurs, tout ce que Lille compte d'ouvriers conscients se sont réunis pour saluer et applaudir les vaillants petits pupilles socialistes dont la Fédération quoique bien jeune rassemble déjà une douzaine de groupements.

De plus, la journée fut favorisée par un temps merveilleux, ce qui entra en ligne de compte pour le succès de la manifestation.

La réception à la gare

Dès neuf heures et demie du matin les membres du Comité de la Fédération se trouvèrent à la gare pour procéder à la réception des pupilles arrivant à Lille par chemin de fer.

Les Pupilles de Saint-Quentin furent les premiers au rendez-vous, puis débarquèrent ceux de Tourcoing, de Lens, de Sallaumines qui, en bon ordre, après avoir été reçus par le citoyen H. Samson allèrent se ranger sous la direction du camarade Lebreton avec leurs camarades des groupes de Lille et des environs dans les rues de Boufflers et de Fives, ainsi que l'indiquait l'ordre du cortège

De toutes parts, des groupes, des délégations syndicales, socialistes, de coopératives, etc., vinrent se placer à l'endroit qui leur avait été assigné en attendant le départ de la manifestation.

LE CORTEGE

A onze heures, la citoyenne Alice Jouenne de la Bourse des Coopératives socialistes de France fut reçue à la gare, et comme elle était la dernière attendue le cortège put se mettre en route aux accents d'un joyeux pas redoublé joué par la fanfare de l'Union de Lille qui marchait en tête du cortège, elle-même précédée des élus socialistes, les citoyens Gustave Delory et Henri Ghesquière.

Puis venait le Fanion Fédéral entouré d'une garde d'honneur composée de deux pupilles de chaque groupement.

C'étaient ensuite avec leurs drapeaux, les pupilles de Saint-Quentin, de Lens, de Sallaumines, de Tourcoing, d'Hellemmes, de l'Union de Lille, du Vieux-Lille, de Fives, d'Esquermes, du Sud, de Loos, une délégation de la Ligue des Droits de la Femme, les Trompettes de Tourcoing, les délégués des groupes des coopératives, des syndicats, des chorales et lyriques, la Fanfare l'Avenir, des sections, des comités du Parti socialiste, les élus du Parti, des groupes de libre-pensée, du Secrétariat ouvrier d'hygiène et de mutualité, etc., au total une cinquantaine de drapeaux.

Accompagnant la citoyenne Alice Jouenne, Samson avait pris place avec elle dans une voiture fermant le cortège.

Par les rues de Boufflers, de Tournai, du Vieux-Marché-aux-Moutons, des Augustins, Saint-Sauveur, Lottin, de la Vignette, du Plat, du Molinel, place Richebé, place de la République, rues Inkermann, Solférino, Gare Nouvelle-Aventure, rues de Juliers, d'Iéna, place des Quatre-Chemins, rues de Wazemmes, d'Arras, le cortège très applaudi en chemin par la foule énorme qui se pressait sur ce parcours, arriva place Vanhœnacker dont il fit le tour aux accents de l'« Internationale » avant d'entrer à l'Union de Lille, dont la façade avait été joliment ornée de drapeaux et de banderolles.

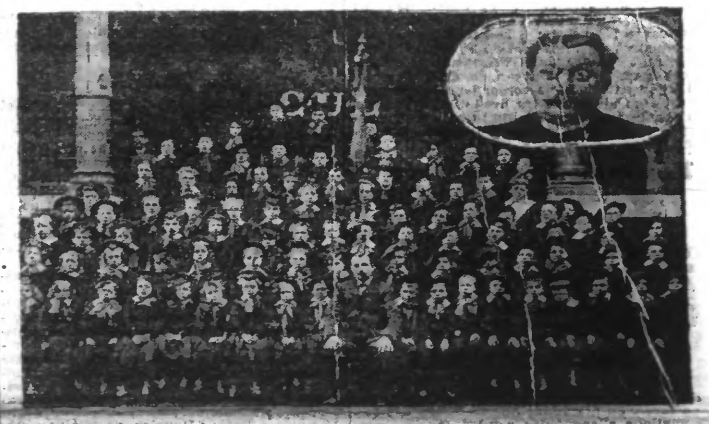

LE GROUPE DES PUPILLES SOCIALISTES DE LILLE
(Dans le coin, le citoyen Samson, président).

La réception
Les vins d'honneur

A leur arrivée, les pupilles et les délégués entrèrent dans le théâtre de l'Union et prirent place dans les fauteuils pour s'entendre souhaiter la bienvenue par le citoyen Samson qui remercia tous les assistants et les organisateurs de la fête sans oublier la citoyenne Jouenne qui voulut bien répondre à l'appel du comité pour venir faire une conférence à Lille.

Après avoir remercié encore les élus socialistes qui offrirent le fanion à la Fédération, Samson donna aux délégués quelques indications pour le logement des pupilles étrangers qui sont reçus dans les familles ouvrières.

Puis les vins d'honneur circulèrent et les enfants grignotèrent un biscuit avant de partir et en se donnant rendez-vous le soir pour le concert.

(Voir la suite en troisième page)

LE CONGRES DES PERCEPTEURS ET RECEVEURS SPÉCIAUX A LILLE

Deuxième Journée

Les congressistes se sont réunis en assemblée générale, en la Salle des Sociétés Lilloises, hier, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Delorière.

Il s'agissait d'examiner les rapports préparés la veille par les différentes commissions, concernant les vœux et desiderata de la corporation des Percepteurs et Receveurs spéciaux.

Avant de passer à cet examen, M. Delorière, propose à l'assemblée d'envoyer à M. Monis, président du Conseil, et à M. Caillaux, ministre des finances, les télégrammes suivants :

A M. MONIS

« Les membres de l'Association Fraternelle des Percepteurs et Receveurs spéciaux de France, réunis à Lille, à l'occasion de leur 29me Congrès, assurent M. le président du Conseil de leur dévouement à la République et à sa personne, et forment les vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement.

A M. CAILLAUX

Les membres de l'Association Fraternelle des Percepteurs et Receveurs spéciaux de France, réunis à l'occasion de leur 29me Congrès, assurent M. Caillaux de leur dévouement à la République et à sa personne et, confiants en son équité et sa justice, sont persuadés qu'ils prendra en considération les vœux exprimés dans le Congrès et leur fera réserver une solution favorable.

Les termes de ces deux télégrammes sont adoptés à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR

On passe ensuite aux questions portées à l'ordre du jour, composé de deux parties :

La première partie (Fraternelle-Prévoyance) comportait 1° La lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai 1910 ; 2° Lecture du rapport général du Comité Central ; 3° Le compte-rendu de la situation financière de l'exercice 1910 ; 4° Un rapport de la commission des finances, approbation des comptes et des budgets, etc., etc.

La seconde partie (Fraternelle-Retraites) comprenait 1° La lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai 1910 ; 2° Le rapport moral et financier ; 3° Approbation des comptes ; 4° Versement à faire au fonds commun ; 5° Constitutions d'allocations annuelles.

Les différents rapports ayant trait aux sujets que nous venons d'énumérer furent adoptés par tous les congressistes.

Les Vœux

M. Bardou, rapporteur de la commission des vœux, donne lecture à l'assemblée des rapports qui doivent lui être soumis.

Nous rapportons ici les principaux d'entre eux.

Aide aux orphelins

Ce vœu, émis par M. Bouvier, tend à ce que les receveurs et percepteurs spéciaux, de 4e et de 3e classe, ayant quatre enfants au moins à leur charge et ne possédant pas de ressources personnelles suffisantes, puissent également présenter un de leurs enfants, pour l'obtention des bourses que propose le Comité Central, mais ceci, sous les réserves suivantes :